

## PERMANENCES (SUR RENDEZ-VOUS)

Venez rencontrer votre Accompagnateur Rénov' lors des permanences mises en place par votre Communauté de communes :

### DOMFRONT-EN-POIRAIE

1<sup>er</sup> mardi du mois de 10h à 12h

Mairie - Place de la Roirie

### JUVIGNY-VAL-D'ANDAINE

2<sup>e</sup> mardi du mois de 10h à 12h

Communauté de Communes - 26 avenue Léopold Barré

Mois de : Janvier - Mars - Mai - Juillet - Septembre - Novembre

### BAGNOLES-DE-L'ORNE NORMANDIE

2<sup>e</sup> mardi du mois de 10h à 12h

Mairie - 15 allée Aloïs Monnet

Mois de : Février - Avril - Juin - Août - Octobre - Décembre

### TINCHEBRAY-BOCAGE

3<sup>e</sup> mardi du mois de 10h à 12h

Mairie - 5 Boulevard du Midi

### PASSAIS-VILLAGES

4<sup>e</sup> mardi du mois de 10h à 12h

Maison France Services - 20 rue du Domfrontais



## RENSEIGNEZ-VOUS DÈS MAINTENANT !



Agréée par l'État  
**Mon Accompagnateur Rénov'**

 **02 31 53 73 73**

 [calvados-orne@cdhat.fr](mailto:calvados-orne@cdhat.fr)

 [aiderenov-cdhat.fr](http://aiderenov-cdhat.fr)

 28 - 30 avenue de Garbsen  
14200 Hérouville-Saint-Clair

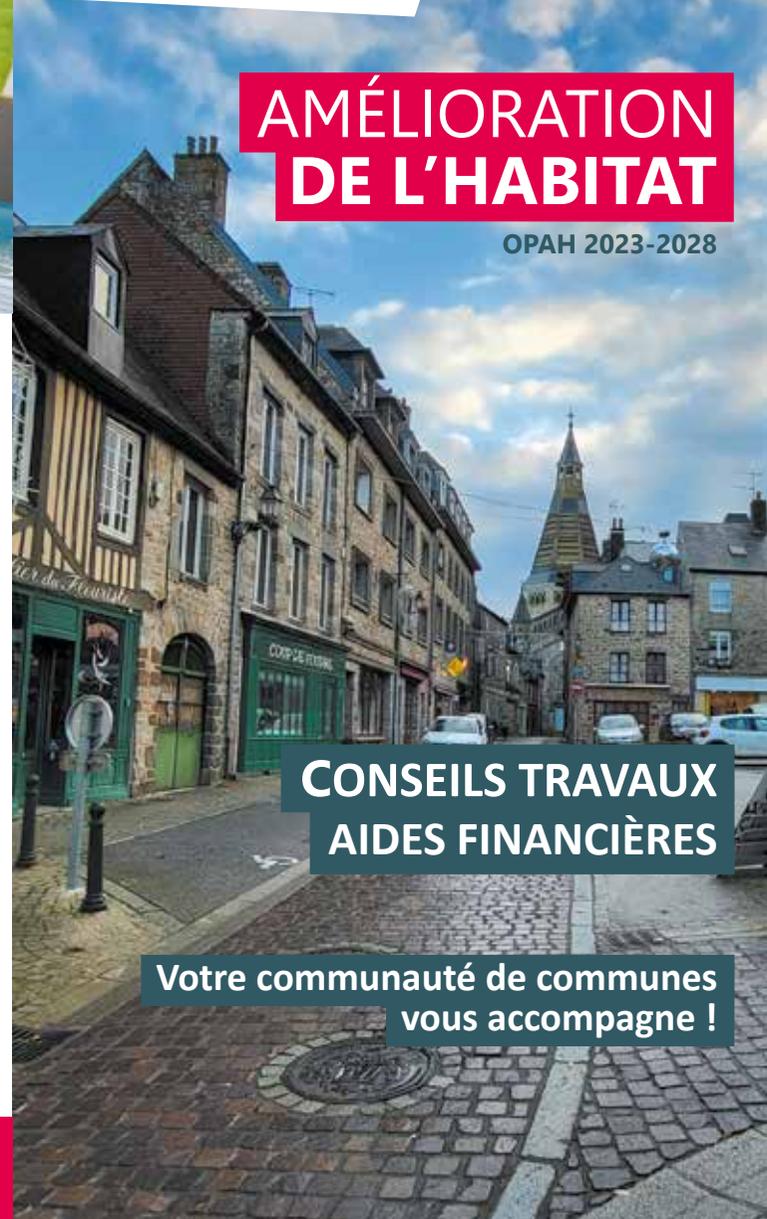


**SOYEZ VIGILANT FACE AUX ARNAQUES  
À LA RÉNOVATION (TÉLÉPHONE, SMS, INTERNET) !  
EN AUCUN CAS UNE ENTREPRISE NE PEUT SE  
REVENDIQUER DE VOTRE COLLECTIVITÉ, DE L'ANAH  
OU DU CDHAT POUR VOUS DÉMARCHER.**



# AMÉLIORATION DE L'HABITAT

OPAH 2023-2028



## CONSEILS TRAVAUX AIDES FINANCIÈRES

**Votre communauté de communes  
vous accompagne !**



JUSQU'EN 2028,  
BÉNÉFICIEZ DE **CONSEILS**  
ET D'**AIDES EXCEPTIONNELLES**  
POUR **AMÉLIORER**  
VOTRE **RÉSIDENCE PRINCIPALE** OU POUR  
**RÉNOVER UN LOGEMENT LOCATIF**

## POUR QUI ?

- Propriétaire ou futur propriétaire pour leur résidence principale, sous conditions de ressources
- Propriétaire d'un logement vacant ou loué sous conditions de loyers

## QUELS TRAVAUX ?

- Travaux d'économie d'énergie  
*Isolation, chauffage, ventilation, menuiseries...*
- Travaux d'adaptation à la perte d'autonomie  
*Adaptation de la salle de bain, WC, cheminements...*
- Réhabilitation globale de logements  
*Logements dégradés, vacants*

## CONDITIONS PRINCIPALES

- Logements privés, occupés à titre de résidence principale
- Travaux réalisés par des professionnels du bâtiment
- Travaux non commencés avant le dépôt des dossiers de demande de subventions
- Engagement d'occuper le logement pendant au moins 3 ans pour les propriétaires occupants
- Conditions de loyer et engagement minimum de 6 ans pour les propriétaires bailleurs

## UN ACCOMPAGNEMENT À CHAQUE ÉTAPE DE VOTRE PROJET

Votre Communauté de communes a missionné le CDHAT pour vous accompagner gratuitement à chaque étape de votre projet :

- 1 **PREMIER CONTACT POUR INFORMATION ET VÉRIFICATION DE L'ÉGIBILITÉ AUX AIDES**
- 2 **VISITE À DOMICILE ET DIAGNOSTIC**
- 3 **CONSTITUTION ET DÉPÔT DES DOSSIERS D'AIDES**
- 4 **ACCORD DES PARTENAIRES FINANCEURS**
- 5 **TRAVAUX RÉALISÉS PAR DES PROFESSIONNELS**
- 6 **PAIEMENT DES AIDES**

Un parcours simplifié  
Pas à pas  
Main dans la main

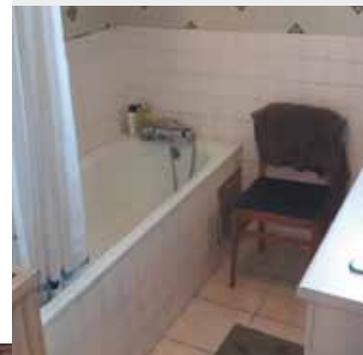


TOUTES LES COMMUNES  
DE DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO  
ET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
ANDAINE-PASSAIS SONT CONCERNÉES

## EXEMPLES DE PROJET DE TRAVAUX



Travaux d'économie d'énergie : isolation, VMC, menuiseries...



Adaptation d'une salle de bains en salle de douche avec siège de et barre d'appui



Réhabilitation globale : avant/après



NE PAS COMMENCER LES TRAVAUX  
AVANT LE DÉPÔT  
DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTIONS